

COMMUNE de SAINT GERMAIN sur ILLE  
(Ille & Vilaine)

ELABORATION DU PLAN LOCAL d'URBANISME

---

Orientations d'Aménagement

Vu pour être annexé  
à la délibération du

04 JUIL. 2005



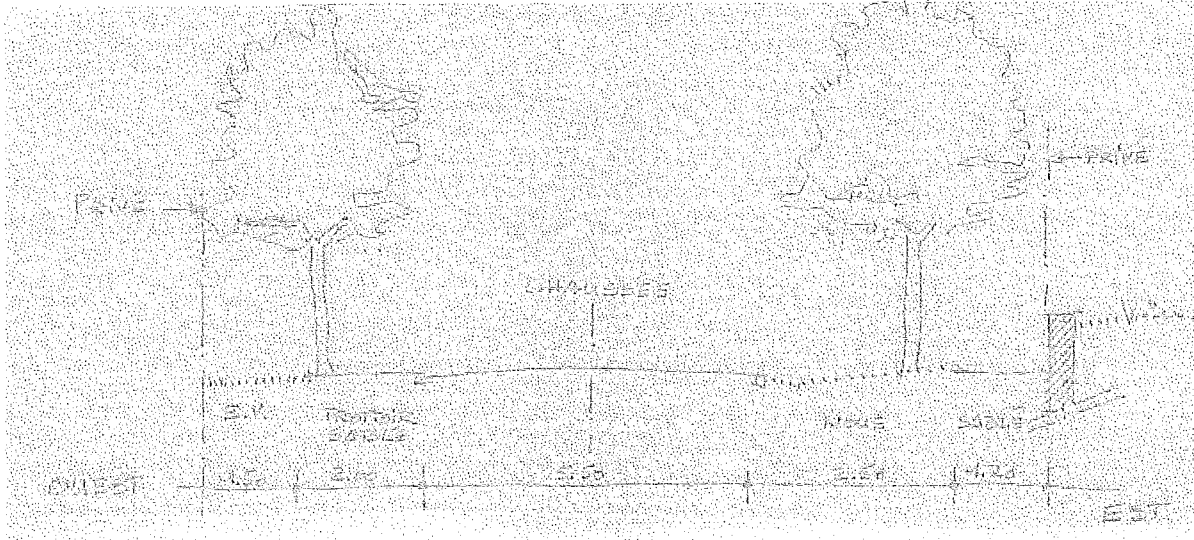
Patricia Roullé  
Communière enquêteur

## LA RUE DE SAINT MEDARD

La route de Saint Médard est actuellement une petite route de campagne, qui n'est pas appelée à connaître de fortes évolutions en matière de trafic. Son emplacement dans la future partie agglomérée de Saint Germain sur Ille lui confère à long terme une vocation de rue, plutôt que de route. A cet effet, il est souhaité que le bâti qui la borde lui confère petit à petit des ambiances de RUE de BOURG. Cela se traduit par le souhait que:

- les constructions la bordant en rive ouest soient desservies directement par la rue,
- les façades des constructions soient parallèles à la rue.

La future rue de Saint Médard aura ainsi le gabarit suivant:



En rive est, le dénivelé du terrain (présence d'un talus) rend difficile l'application de ces principes, particulièrement l'accès direct par la rue. C'est pourquoi, afin de retenir les terres en rive de rue, les parcelles seront bordées par des murets de soutènement en pierre du pays, d'une hauteur ne dépassant pas 1.20m.

*J. Bellefleur*

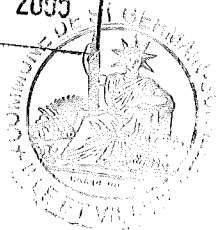
COMMUNE de SAINT GERMAIN SUR ILLE  
(Ille & Vilaine)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Note technique sur l'élimination des déchets

Vu pour être annexé  
à la délibération du

04 JUIL. 2005



Patrice Roule  
Commisaire enquêteur  
*[Signature]*

Plan Local d'Urbanisme

Note technique sur l'élimination des déchets.

Le service est géré par le SICTOM des Forêts, dont la commune de Saint Germain sur Ille est adhérente .

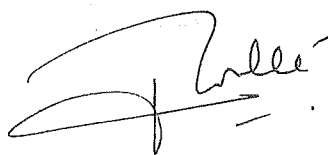
La collecte des déchets ménagers est effectuée une fois par semaine (le Lundi) sur l'ensemble de la commune.

Un système de tri sélectif a été mis en place en Juillet 2000. Un conteneur est réservé pour le verre, vidé au minimum tous les dix jours ; les recyclables (journaux,, magazines et emballages) sont collectés au porte à porte chaque semaine au moyen de sacs plastiques mis à la disposition des ménages. Ils sont ensuite déposés dans un centre de transfert situé à Saint Aubin d'Aubigné pour un stockage, puis transférés à l'aide de double caissons de 30 m3 vers un centre de tri basé à Gael, près de St Méen le Grand.

Les autres déchets ménagers sont traités de la manière suivante :

- Les végétaux sont broyés à la déchetterie de Melesse et St Aubin d'Aubigné.
- Une partie des déchets est expédiée à l'Unité de Valorisation avec récupération de chaleur de Rennes – Villejean.
- Les sacs plastiques, films et packs, sont recyclés à Viviez (12 110).
- S'agissant des ferrailles, la collecte se fait par apport volontaire dans les déchetteries du SICTOM des Forêts.

Les habitants ont par ailleurs la possibilité d'utiliser les déchetteries de St Aubin d'Aubigné, Melesse, ou Liffré .

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Ville', is located in the lower right quadrant of the page. The signature is stylized and somewhat cursive.

COMMUNE de SAINT GERMAIN sur ILLE  
(Ille & Vilaine)

ELABORATION DU PLAN LOCAL d'URBANISME

Tableau des emplacements réservés

Vu pour être annexé  
à la délibération du

04 JUIL. 2005



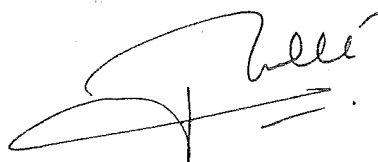
Patricia Roullé  
Commisnaire enquêteur

## COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

## Plan Local d'Urbanisme

## EMPLACEMENTS RESERVES

<i>N° de référence au plan</i>	<i>Nature</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup>, ou emprise en m</i>	<i>Bénéficiaire</i>
31	<i>Agrandissement du cimetière</i>	<i>1070 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
32	<i>Aménagement d'un chemin piétonnier</i>	<i>3 m</i>	<i>Commune</i>
34	<i>Aménagements liés à la sécurité du carrefour, création d'un trottoir et/ou construction d'équipements publics</i>	<i>476 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
35	<i>Extension de la zone d'exploitation de la station d'épuration</i>	<i>4690 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
36	<i>Réaménagement du carrefour et/ou construction d'équipements publics</i>	<i>281 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
41	<i>Création d'un chemin piéton</i>	<i>3 m</i>	<i>Commune</i>
42	<i>Extension de l'école et/ou construction d'équipements publics</i>	<i>285 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
43	<i>Création d'un jardin public</i>	<i>265 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
44	<i>Création d'un chemin piéton</i>	<i>3 m</i>	<i>Commune</i>
45	<i>Aménagement d'un trottoir</i>	<i>3m</i>	<i>Commune</i>
46	<i>Construction de logements locatifs sociaux au titre de l'article L 123.2.b</i>	<i>400 m<sup>2</sup></i>	<i>Commune</i>
47	<i>Création d'un chemin piéton</i>	<i>3m</i>	<i>Commune</i>
48	<i>Création d'un chemin piéton</i>	<i>3m</i>	<i>Commune</i>



COMMUNE de Saint Germain sur Ille  
(Ille & Vilaine)

PLAN LOCAL d'URBANISME

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Vu pour être annexé  
à la délibération du

04 JUL. 2005



Patricia Roulle  
Commisnaire enquêteur  
*[Signature]*

**COMMUNE de Saint Germain sur Ille**  
(Ille & Vilaine)

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES D'ORIGINE	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	Loi du 31-12-1913 modifiée	Arrêté du 20-09-1968 M.H. inscrit	Château du Verger au Coq	SDAP
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz.	Loi du 15-06-1906 Loi du 8-04-1946, art. 35 Ordonnance du 23-10-1967 et du 11-06-1970			DRIRE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15-06-1906 Loi du 8-04-1946, art. 35 Ordonnance du 23-10-1967 et du 11-06-1970	Accord amiable en application du décret du 6-10-1967 ou arrêté préfectoral du 11-06-1970	Réseau électrique HTA	DRIRE
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 8-04-1898 du code rural et loi du 16-12-1964, décret 59.96 du 7-01-1959 et décret 60.419 du 25-04-1960	Arrêté préfectoral du 25-03-1907	S'applique à tout le département	DDAF
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.	Loi 62-904 du 4-08-1962 Décret 640153 du 15-02-1964			Commune DDAF Syndicat
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications.	Code des Postes et Télécommunications L 54 à L56, R21 à R26	Conventions amiables Arrêté préfectoral du 12-08-1982	Câble des télécommunications du réseau national n° 502/03 Rennes / La Selle en Cogles	France Télécom UIR Côtes d'Armor / Ille et Vilaine
PT2	Servitudes de protection des radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles	Code des Postes et Télécommunications L 46 à L53, L66 à L71, R43 et D407 à D411			France Télécom UIR Côtes d'Armor / Ille et Vilaine
PT4	Servitudes relatives à l'élagage le long des lignes de télécommunication empruntant le domaine public	Article 65 du code des Postes et Télécommunications	Décret 86.984 du 19-08-1986	Lignes téléphoniques implantées sur le domaine public	France Télécom UIR Côtes d'Armor / Ille et Vilaine
EL3	Servitudes de halage et de marchepied au long du domaine public fluvial.	Art. 15, 16, et 28 du code du dom. Public fluvial ; art. 424 du code rural.			
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales, ou communales.				

*[Signature]*